1. **JOURNAL DES RISQUES**

| Type (stratégique, opérationnel, financier, sécuritaire, organisationnel, autres) | Date d’identification | Description | Date de mise à jour | Réponses du management / Contre mesure | Statut critique (Oui/Non) | Responsable du suivi |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| OrganisationnelPolitique | Novembre 2009 | Une mauvaise compréhension de l’explication raisonnée et de la justification du projet de la part des parties prenantes peut compliquer la mise en œuvre du projet. Cas COAP et Textes d’application qui met le projet en porte à faux par rapport aux parties prenantes à cause de la non compréhension du rôle d’appui du projet au DCBSAP pour disposer d’un cadre juridique adéquat pour les NAP catégories V et VI  | 31/12/14 | Une journée bloquée a été organisée pour mise à niveau de compréhension du projet avec les parties responsables (MEEF/DTC, ONGP, UCPE) renforcée par l’atelier de lancement national ayant intégré les DREEF concernées.Un atelier technique regroupant tous les acteurs principaux a été aussi conduit au mois de mai 2013.Des ateliers de lancements au niveau de cinq Régions d’intervention regroupant tous les acteurs principaux en 2013Signature des contrats de délégation de gestion entre le DGF et les ONG promoteurs stipulant les attributions des acteurs principaux des sites en octobre 2013.Un atelier technique regroupant les parties responsables MEEF/DTC, DREEF, ONGP et UCPE pour mettre en pratique la concertation et la prise de décision commune sur les outils de gestion et les cibles de conservation de chaque site MRPA, la programmation conjointe des activités pour l’obtention des décrets de création définitive en mars 2014. Le Projet a procédé au recrutement d’un consultant juridique pour l’élaboration des différents textes d’application du COAP nouvellement mis à jour.Explication au niveau du SAPM du rôle du Projet dans l’appui au DCBSAP.Un assistant technique a été recruté pour appuyer la DCBSAP dans l’organisation des diverses interventions de la DCBSAP pour accélérer le processus de création définitive des AP.A travers ces actions pour faire face à ce risque, l’appropriation du Projet par les ONGP du sous-réseau MRPA et des DREEF et DCBSAP s’est fait ressentir progressivement.  | O | CNP/MRPA |
| Stratégique | Mars 2014 | Un important trafic de bois de palissandre et d’Anakaraka risque de mettre en péril les efforts de conservation de la NAP Menabe Antimena (identifiée en mars 2014) | 31/12/14 | Lettre cosignée par l’ONG Délégataire de gestion, FANAMBY et les autres acteurs de conservation CNFEREF et DURRELL dans le site sur le trafic demandant appui au MEEF/DGF face à l’ampleur du fléau (28 mars 2014).Une réunion a été prévue être organisée par la DGF sur ce sujet mais annulée (début avril).Une mission du MEEF/DCAI pour appuyer les DREEF et partenaires régionaux a été organisée conjointement par le MEEF, l’UGP/MRPA et FANAMBY (13 au 19 avril 2014).Partage des préoccupations à M. Le Ministre lors de la réunion de travail des organismes rattachés (le 12 juin 2014) et à M. Le Secrétaire Général (le nouveau Co-Président) lors du Comité de pilotage (le 20 juin 2014).Depuis le mois de mai 2014, après la descente sur site de l’équipe de la DGF, une nouvelle organisation a été mise en place par le nouveau DREEF en assurant un contrôle régulier dans l’ensemble de la NAP avec les 8 motos de la DREEF, 3 motos de FANAMBY, 4 motos de CNFEREF.Déplacement de la brigade mixte en voiture en cas d’alerte depuis le mois de mai 2014. Depuis cette nouvelle organisation, le risque a diminué.Organisation d’une tournée de police générale avec les autorités locales pour montrer la solidarité dans la préservation de la NAPRépartition des agents en permanence dans le parc pour renforcer la confiance des communautés aux agents. La répression étant un dernier recours car l’entière collaboration du tribunal n’est pas encore acquise. | O | CNP/MRPA |
| OrganisationnelFinancier | Novembre 2009 | Il existe des limitations dans la gouvernance traditionnelle qui sont exacerbées par la crise politique en cours. Cependant, le projet s’aligne avec les objectifs des agences de mise en œuvre – c’est-à-dire la protection de la biodiversité, la création et la gestion d’aires protégées et l’engagement des communautés locales – et un degré élevé d’appropriation est ainsi escompté. Les entités de mise en œuvre du projet sont des structures autonomes qui sont indépendantes du Gouvernement. Cependant, le manque de capacité affecte la capacité des entités de mise en œuvre du projet à jouer les rôles et responsabilités qui leur sont assignés | 31/12/14 | Les efforts actuels de renforcement de capacités sont inclus dans la conception du projet pour les gestionnaires d’AP en se concentrant sur la gestion fiduciaire et même pour les directions du MEEF en charge de la mise en œuvre ou de suivi des activités (DCBSAP, DPPSE, DREEF). Les différentes missions d’audit interne et d’assistance technique sur le plan financier ont permis de réduire les risques de manière significative autant avec les ONGP que les DREEF. | N | CNP/MRPA |
| Social | Novembre 2009 | La mise en place d’une NAP suscite toujours de la part des populations environnantes des craintes car elles voient leur accès aux ressources naturelles diminuer ou carrément interdites. | 31/12/14 | La mise en œuvre des transferts de gestion (GELOSE ou GCF) diminuera ces craintes. Néanmoins, il faudra énormément faire des efforts de communication et de sensibilisation de ces populations lors de la mise en œuvre du projet et surtout les associer pleinement dans tout le déroulement des opérations notamment lors des délimitations.Développement de la stratégie de communication à tous les niveaux. Les ONG gestionnaires des sites ont chacun dans leur programme de travail des activités de communication cadrées avec le plan de communication développé par le projet en 2013 et 2014.Organisation de visite des sites conjointe par tous les acteurs du projet MRPA et ses partenaires pour rassurer les communautés et expliquer la vision des AP de catégorie V et VI qui permettent l’utilisation des ressources en respectant les normes et règles de gestion convenues en dehors des noyaux durs. Visites réalisées pour Ampasindava Galoko Kalobinôno en février, pour Menabe Antimena en juillet et pour Complexe Mahavavy Kinkony en août 2014.Le Projet a développé des outils spécifiques pour adresser ce risque à savoir la stratégie de communication et le manuel de procédure pour les activités classiques dans le cadre de la mise en place des NAP dont la première étape consiste à la consultation publique suivie par le processus de délimitation participative menée par chaque ONGP.Afin d’améliorer sa visibilité, le Projet a fourni beaucoup plus d’efforts pour partager des informations à l’endroit des divers acteurs et décideurs à travers de différents canaux : réunions, ateliers émissions radiophoniques et surtout durant les consultations publiques lors de l’évaluation environnementale avec l’ONE…. | N | Partenaire de mise en œuvre (ONG promoteur des AP et DREEF) |
| Retombées Socio-économiques  | Novembre 2009 | D’une manière générale, les retombées socio-économiques des Projets ne sont pas ressenties par les populations locales notamment dans les zones enclavées comme le cas de certaines zones d’intervention du Projet, | 31/12/14 | Dès le démarrage du projet, il faut s’assurer de disposer de business plan pour chacune des AP assurant la création d’activités économiques et des circuits touristiques durables avec les privés / marchés.La plupart des ONG gestionnaires des sites ont prévu dans leur PTA 2014 des activités socio-économiques. Des AGR ont été mises en œuvre durant le troisième trimestre et le quatrième trimestre.Le PNUD a apporté un appui complémentaire dans trois fokontany de la NAP Menabe Antimena à travers le programme MSDLCP. | N | CNP/MRPA |
| Retombées Socio-économiques | Novembre 2009 | Capacité de pérennisation financière limitée des MRPA,  | 31/12/14 | Il faut s’assurer de la bonne compréhension du statut de catégorie V et VI et des connaissances sur la vocation des zones, et des autres sources de revenus, les services environnementaux…Afin d’assurer une meilleure compréhension de ces deux catégories, une étude sur la capitalisation des acquis et développement de vision et principes MRPA catégories V et VI a été réalisée. Le manuel du Plan d’aménagement et de gestion adapté à ces catégories met en exergue une zone de développement en faveur de la coopération avec les divers investissements.Le Projet a commencé le processus d’élaboration des différents documents de référence dans le cadre de la pérennisation financière comme le Business plan, le plan de tourisme durable, le REDD... | N | CNP/MRPA |

1. **JOURNAL DES PROBLEMES**

| **Type (changement, problème, autres)** | **Date d’apparition** | **Problèmes** | **Date de mise à jour** | **Réponse du Management au problème** | **Résolu (Oui/Non)** | **Responsable du suivi** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Problème : Institutionnel | Oct 2012 | La structure institutionnelle au niveau du MEEF est encore floue entraînant de problèmes  | Déc 2014 | Suite à la demande du projet avec l’appui du PNUD d’accélérer la désignation du Point Focal au niveau du MEEF, celui-ci a été nommé au mois de mai 2013 en la personne du Chef de Service du Suivi-Evaluation de la DPPSE du MEEF. Une amélioration de la coordination s’est faite mais de nouveau problème signalé à l’issu de la micro-évaluation est apparu sur le risque de confusion du rôle du DNP et de ce PF. Par ailleurs, la DCBSAP réclame toujours le fait qu’elle doit être le bénéficiaire prioritaire du projet et de ses appuis et par voie de conséquence, détenir le rôle de point focal et décisionnel sur le projet.Avec la mise en place du nouvel organigramme du MEEF, les AP terrestres et marines relèvent de deux directions générales l’une Forêt et l’autre Ecologie. Par ailleurs, pour le comité de pilotage du projet, le Secrétaire Général du MEEF reste le co-président pour le MRPA tandis que pour la mise en œuvre le projet doit rapporter au Coordonnateur Général des Organismes Rattachés. Toutefois, jusqu’à la fin de 2014, le projet n’a eu comme interlocuteur principal dans la mise en œuvre que la DGF et ses démembrements. En effet, la DG Ecologie n’a été mise en place qu’au mois de décembre.  | N | DNP/UCPE |